

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3239

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le renouvellement des générations d'actifs »

les mots :

« l'augmentation du nombre d'exploitants agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rehausser l'ambition en matière d'installation pour ne pas viser un simple renouvellement des générations d'actifs mais une augmentation du nombre d'exploitants agricoles.